



# chm le m@g

MAGAZINE D'INFORMATION  
DU CENTRE HOSPITALIER  
DE MONTFAVET

**Dossier**  
Les soins  
psychiatriques  
en prison



04

**QUESTION  
D'ACTUALITÉ****Le CHM voit son identité  
visuelle modernisée !**

05

**UN POINT SUR****Judiciarisation des  
pratiques d'isolement  
et de contention**

06

**DOSSIER****Les soins psychiatriques  
en prison**

10

**ALLONS PLUS LOIN****Le transport de biens...  
au service du CHM**

12

**DÉCOUVERTE****L'ESAT, une annexe du CHM  
aux multiples enjeux**

14

**LA MINUTE PSY****Itinéraire d'un chien  
médiateur**

15

**ZAP****Agenda****Bienvenue à...****Directeur de publication :**

Marie-Laure Piquemal-Ratouit

**Directeur de rédaction :**

Aurore Cartiaux

**Responsable de publication :**

Lauréline Restier

**Secrétariat de rédaction :**

Service communication

**Membres du comité de rédaction :**

F. Ayache (directrice adjointe), L. Baltazard (directrice adjointe), M. Crogiez (ergothérapeute), J.-P. Fauque (technicien hospitalier), F. Grange (ingénieur qualité), M.-C. Grennerat (cadre supérieur de santé), C. Guyonnet (cadre supérieur de santé), C. Herbez (responsable documentation), C. Seffusatti (infirmier), S. Souche (cadre de santé), S. Travailard (directrice des soins), L. Martini (directrice adjointe)

**Conception graphique****et mise en page :**

Les Colégraphes /  
Anne-Laure Servin & Marius Durand

**Photos :**

Banque de données du CHM et Pixabay

**Impression :**

Service reprographie du centre hospitalier de Montfavet sur papier recyclé. Le coût unitaire d'impression est de 0,25 € TTC. Ce numéro a été tiré en 1400 exemplaires – N° ISSN 2554-7216 – Ce magazine est téléchargeable sur le site Intranet et sur le site Internet du CHM: [www.ch-montfavet.fr](http://www.ch-montfavet.fr)

**CHM**

Avenue de la Pinède  
CS 20107  
84918 AVIGNON cedex 9  
T : 04.90.03.90.00 – F : 04.90.03.93.27  
Mail : [chmlemag@ch-montfavet.fr](mailto:chmlemag@ch-montfavet.fr)

**Vous souhaitez contribuer au prochain  
magazine du CHM ?**

Envoyez vos remarques, idées d'articles et photos au service communication : [chmlemag@ch-montfavet.fr](mailto:chmlemag@ch-montfavet.fr)

# L'édito

par Marie-Laure Piquemal-Ratouit,  
Directrice du CHM

Il y a peu, dans le cadre d'une rencontre des acteurs hospitaliers de la région PACA, j'ai été félicitée pour la qualité des articles parus dans le CHM le m@g. Le sentiment de satisfaction et de fierté ressenti alors, c'est à l'équipe et à tous les contributeurs de la revue du CHM que je le dois et qui, de fait, peuvent se l'approprier. On apprend effectivement beaucoup à la lecture de ce premier numéro de 2023.

Les actions transversales engagées par l'établissement autour de la communication et de l'attractivité sont au cœur de l'actualité hospitalière. Ces actions sont en adéquation avec l'évolution d'une institution aussi importante que le CHM : il s'agit en effet de savoir évoluer et de se doter d'une identité visuelle adaptée à la pluralité et à la qualité de nos activités.

La présentation de services spécifiques, comme l'ESAT, permet de prendre conscience de la transformation profonde de l'ensemble des dispositifs du secteur médico-social ces dernières années : cette transformation est marquée par le principe de l'inclusion dans la vie ordinaire des personnes accompagnées, la reconnaissance de leur pouvoir d'agir et de choisir, la capacité des professionnels et des services à s'adapter aux besoins et aux projets de chacun.

Il est important d'observer que les transformations ne sont pas le seul fait des services de soins ou d'accompagnement, ainsi le service transports des biens présenté dans ce numéro en est un bon exemple, tant

il est vrai que la qualité des missions auprès des patients découle de plus en plus d'une organisation administrative et logistique du CHM adaptée. Faciliter la mobilité des professionnels, des patients, des équipements est effectivement un enjeu fort pour un établissement présent sur tout le territoire souhaitant répondre aux attentes des patients sur les soins de proximité, voire à domicile.

Mais le CHM le m@g c'est surtout l'ouverture vers une connaissance approfondie des pratiques cliniques de psychiatrie générale ou légale, au bénéfice de publics souvent spécifiques comme le sont les personnes en détention, les jeunes aux profils complexes, concernés par les différents articles de la revue. Ces derniers traduisent le souci de la part des professionnels de l'hôpital de Montfavet, d'aller plus loin dans la réflexion, afin de mieux prendre en compte toutes les

dimensions de la personne soignée, dans le respect de sa liberté, de son intimité et de son individualité.

Merci encore une fois à tous les rédacteurs de ce numéro très réussi, mais également à tous ceux qui, en innovant et en évoluant dans leurs pratiques et modes de fonctionnement, en construisent le contenu.

Je profite de cet espace qui m'est donné pour souhaiter bienvenue à M. Benoit Menard, directeur des affaires financières, du contrôle de gestion et du système d'information du CHM et à tous les nouveaux professionnels qui nous ont rejoint en ce début d'année 2023 ! En leur souhaitant un bon accueil et une bonne intégration au sein des équipes de l'établissement.

---

«Le sentiment de satisfaction et de fierté ressenti alors, c'est à l'équipe et à tous les contributeurs de la revue du CHM que je le dois et qui, de fait, peuvent se l'approprier.»

---

# Le CHM voit son identité visuelle modernisée !

À compter de juin et dans les mois à venir, le CHM renouvelle sa charte graphique et son logo.



## Pourquoi renouveler son identité visuelle ?

Afin d'augmenter la visibilité et l'attractivité de l'hôpital sur le territoire, un travail sur la modernisation de son image est réalisé. Le challenge est de conserver les valeurs, l'histoire et le patrimoine de l'établissement tout en adoptant une communication plus fluide et moderne auprès des professionnels mais également des patients, usagers, familles et partenaires. Ce que nous recherchons, c'est la conciliation de la modernité et de la tradition !

L'établissement qui existe depuis plus de 160 ans, a déjà changé plusieurs fois de noms et de logos. Il a su évoluer et s'adapter à son environnement par souci de modernisation dans la prise en charge des patients et résidents mais aussi dans l'amélioration de son image et de celle de la psychiatrie en général. Dans les années 60, une grande ouverture a eu lieu vers l'extérieur avec l'implantation des CMP et HDJ ainsi qu'une importante restructuration interne de l'hôpital. Aujourd'hui, le CHM prend en charge la psychiatrie et la santé mentale, mais également le social et médico-social, la précarité, des consultations spécialisées, la réhabilitation psychosociale et participe à de nombreuses actions en partenariat sur le territoire. Ce sont ces prises en charge et activités variées et récentes que nous souhaitons mettre en avant.

Pour continuer à exister et avancer, toute institution ou marque, se doit de renouveler son image en fonction de son époque et de la société dans laquelle elle évolue. La nouvelle identité visuelle du CHM permettra ainsi de mettre en valeur l'évolution de l'établissement au cours de ces dernières années. Avec cette nouvelle identité, nous souhaitons transmettre l'image d'un hôpital qui s'inscrit dans un univers institutionnel et contemporain véhiculant les valeurs suivantes : cohésion, expertise et fluidité.

AURORE CARTIAUX, directrice adjointe

## Le CHM débarque sur les réseaux !

Déjà présent sur LinkedIn, le CHM se dote de 2 nouveaux réseaux : Instagram et Facebook. Vous retrouverez plus facilement les actualités et événements programmés. De nombreux contenus pédagogiques seront aussi publiés.

La présence du CHM sur les réseaux sociaux sera un véritable atout pour valoriser les pratiques des différents services et professionnels mais également pour promouvoir l'ensemble des événements qui s'y déroulent.

Rejoignez-nous !



# Judiciarisation des pratiques d'isolement et de contention

Pour pallier le vide juridique concernant l'isolement et la contention, une loi a été promulguée le 22 janvier 2022, et son article 17 énonce le nouveau régime de l'isolement et de la contention en soins psychiatriques. Elle s'inscrit dans une politique de réduction du recours aux pratiques d'isolement et de contention.

Cette loi ne vient pas modifier la pratique médicale de ces mesures de contrainte, car il faut toujours une décision médicale motivée, nécessaire et proportionnée, de la part du psychiatre afin de prévenir un risque immédiat pour le patient ou pour autrui.

Auparavant, c'était le médecin qui devait informer obligatoirement le Juge des libertés et de la détention (JLD) en cas de renouvellement de la contrainte : 24 heures pour la contention et 48 heures pour l'isolement. Aujourd'hui, c'est le directeur de l'établissement qui prévient le JLD dans les plus brefs délais, tandis que le médecin informera la famille.

Le changement majeur de cette loi porte sur l'introduction d'un contrôle systématique par l'autorité judiciaire des mesures d'isolement et de contention prises dans le cadre des hospitalisations sans consentement.

Lorsque cette dernière n'autorise pas le maintien de celle-ci, aucune nouvelle mesure ne peut être prise avant l'expiration d'un délai de 48 heures, sauf survenance

---

«le CHM est un lieu de recherches et d'innovations concernant la qualité des soins, où les soignants se sont beaucoup investis et continuent à le faire.»

---

d'éléments nouveaux dans le comportement du patient qui rend impossible une prise en charge différente afin d'assurer sa sécurité ou celle d'autrui. Dans ce dernier cas, le directeur informe sans délai le JLD qui peut se saisir d'office en vue de mettre fin à cette nouvelle mesure.

Le patient est informé de ses droits et voies de recours. Il peut faire valoir ses observations et demander à être entendu par le JLD. Lorsque son état clinique empêche son audition, celui-ci est représenté par un avocat de son choix ou commis d'office.

**LÉA MARTINI, directrice adjointe**

Le nouveau cadre juridique étant défini, la question se pose : qu'en est-il du travail des équipes soignantes au quotidien, de leur responsabilité et de leur juste appréciation de l'application de mesures fortes comme l'isolement et la contention ?

L'usage des chambres d'isolement a tendance à se marginaliser, elles sont moins utilisées et pour des durées qui diminuent. Il s'agit d'une mesure prise en dernier recours, nécessaire pour éviter un passage à l'acte auto ou hétéro-agressif.

Pour la contention, elle peut être ressentie, par celui qui l'applique, comme une intervention directe sur le corps du patient, et aucun médecin ou soignant ne peut y être indifférent. Alors, quelles alternatives ?

Des travaux de réflexion sur «les alternatives à la chambre d'isolement et la prévention des situations de violences» ont été menés dès 2017, cela a permis de montrer l'intérêt des réunions d'équipe post incident, l'importance du projet thérapeutique personnalisé et la nécessité de concevoir des espaces alternatifs d'apaisement.

Des recherches conjointes ont été menées par des soignants de deux unités d'accueil et de crise fermées. Ce travail, présenté à Marseille lors du congrès «Pour un moindre recours à l'isolement et à la contention en psychiatrie» a permis de faire émerger une réflexion approfondie.

Ainsi, on peut dire que le CHM est un lieu de recherches et d'innovations concernant la qualité des soins, où les soignants se sont beaucoup investis et continuent à le faire.

**CAROLIN SEFFUSATTI, infirmier**



# Les soins psychiatriques en prison

Les travaux scientifiques récents convergent vers une prévalence des troubles psychiatriques en prison largement supérieure à celle retrouvée en population générale. À ce titre, le service public hospitalier est chargé d'une mission globale de soins aux personnes détenues.

## La santé en prison : un contexte particulier

L'enfermement carcéral est un inducteur ou un catalyseur de troubles psychiatriques préexistants reconnu. Tous les troubles sont représentés : les schizophrénies, les troubles de l'humeur, l'état de stress post-traumatique, les troubles anxieux, les troubles de la personnalité et la déficience intellectuelle. Le suicide apparaît également comme une problématique majeure, avec un risque multiplié par 6 par rapport à la population générale.

Une clinique particulière est également retrouvée en détention comme le choc carcéral ou la psychose carcérale, mais également une clinique plus orientée sur la criminologie, telle que la clinique du passage à l'acte, la clinique des auteurs de passages à l'acte plus caractérisés (violences conjugales, violences sexuelles, radicalisation, ...).

Le constat des inégalités de santé et du non-respect des droits des personnes concernées par un problème de santé mentale selon les

pays a amené le Conseil de l'Europe à recommander que la santé en prison soit intégrée aux politiques nationales de santé. En France, la loi du 18 janvier 1994, relative à la santé publique et à la protection sociale, a ainsi posé le principe du transfert de la prise en charge sanitaire des personnes détenues au Ministère chargé de la santé.

Un document essentiel, régulièrement actualisé, le Guide méthodologique de la prise en charge sanitaire des personnes placées sous-main de justice a été édité conjointement par les ministères de la santé et de la justice et détaille avec précisions toutes les articulations entre ces deux mondes.

Petit à petit l'offre de soins s'est structurée en se calquant sur le soin en milieu ordinaire avec des structures ambulatoires et des circuits permettant des hospitalisations en soins libre ou sous contrainte.

#### **Le service des Unités Sanitaires en Milieu Pénitentiaire du centre hospitalier de Montfavet compte à ce jour 3 unités et une équipe mobile :**

- Le centre pénitentiaire du Pontet : 740 places avec deux maisons d'arrêt, un centre de détention et un quartier pour les mineurs.
- Le centre de détention de Tarascon avec 650 places.
- La maison centrale d'Arles recevant environ 130 personnes détenues pour de longues peines.
- Une équipe mobile de psychiatrie pour le suivi post pénal (EMOPSP) complète l'offre de soin en milieu pénitentiaire.

#### **Plusieurs projets à plus ou moins long terme :**

- Ouverture d'une structure d'accompagnement à la sortie de 120 places au Pontet, dont l'ouverture est prévue au premier trimestre 2023.
- Création d'un centre de détention de 450 places à Entraigues comprenant un quartier pour femmes en 2028.

## **Des soins psychiatriques et somatiques assurés en collaboration et en sécurité**

Les soins psychiatriques en détention sont assurés par nos équipes pluridisciplinaires (psychiatres, psychologues, infirmiers, art-thérapeute, assistantes sociales) et s'articulent avec les soins somatiques, qui sont assurés par les équipes soignantes des hôpitaux généraux partenaires (CH d'Avignon et CH d'Arles). Il est important de souligner que nous intervenons en détention, c'est-à-dire que nous

---

« Cette bienveillante neutralité du soignant en détention est un exercice parfois difficile, mais qui s'avère fondamentale pour créer une alliance thérapeutique en ce milieu si singulier. »

---

sommes hébergés par la pénitencière, et que nous devons composer avec le fonctionnement pénitencière. Elle nous met à disposition des locaux et des surveillants gèrent les allers et venues des patients-détenus dans l'enceinte de l'USMP. Ils doivent s'inquiéter de notre sécurité pendant les heures de travail, tous les mouvements des soignants en détention se font par conséquent accompagnés d'un surveillant.

## **Des soins ambulatoires mais aussi des hospitalisations**

Les soins dispensés en USMP sont des soins psychiatriques de niveau 1, ce qui correspond aux soins ambulatoires. Le dispositif de soins psychiatriques assure l'ensemble des activités de consultation et d'activités thérapeutiques de groupe, dont celles menées dans le cadre des centres d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP). Ce premier niveau concerne également les missions communes aux deux dispositifs et regroupe des actions de formation à la santé, de promotion et de prévention pour la santé ainsi que la mise en place de la continuité des soins à la sortie.

#### **Deux points sont fondamentaux à souligner à ce stade :**

- **D'une part, les soins en détention sont des soins librement consentis par les patients.** Cela nécessite, en plus des qualités professionnelles classiques, une absence totale de préjugés face à une population ayant commis des actes parfois très graves, et choquants. Cette bienveillante neutralité du soignant en détention est un exercice parfois difficile, mais qui s'avère fondamentale pour créer une alliance thérapeutique en ce milieu si singulier.
- **D'autre part, nous travaillons avec les différents partenaires qui interviennent auprès des personnes détenues** (Conseillers d'Insertion et de Probation, surveillants pénitenciers, Protection Judiciaire de la Jeunesse, le CSAPAA...), et des réunions sont régulièrement organisées pour échanger sur les prises en charge. Ce



partenariat est nécessaire pour aider au mieux nos patients, mais il est important de rappeler que ces échanges se font dans le respect du secret médical. Aucune information médicale n'est fournie aux partenaires. Comme dans le droit commun, les seules possibilités pour le soignant de déroger au secret médical sont les situations où le soignant a connaissance d'un risque suicidaire ou hétéro agressif de la part d'un patient.

#### **Dans certains cas, les patients nécessitent une hospitalisation :**

- Si urgence, ils sont hospitalisés sous contrainte sur le centre hospitalier de Montfavet.
- En hospitalisation programmée sur l'Unité Spécialement Aménagée de Marseille en soins libres ou sous contrainte.
- Il existe une possibilité d'adresser les patients en hôpital de jour sur le Service Médico-Psychologique Régional de Marseille en soins libres.

## **Des thérapies de groupe adaptées**

Dans cet article, nous souhaitons souligner l'importance des soins groupaux en détention. Dans notre service, il existe plusieurs groupes thérapeutiques : le groupe de parole pour les auteurs de violences sexuelles, le groupe de parole pour les auteurs de violences conjugales, le groupe de médiation par le découpage-collage, le groupe sophrologie, le repas thérapeutique, le groupe photolangage, le groupe «boîte à outils» utilisant diverses médiations (olfactothérapie, photolangage, dessin...).

Pour exemple, nous avons choisi de vous présenter le groupe de parole à destination des auteurs de violences sexuelles. Ce groupe a été nommé : «Groupe du Je dis» et a été pensé pour répondre aux besoins spécifiques de la prise en charge des auteurs de violences sexuelles.

---

«Conscientes des difficultés liées à nos missions et des représentations stigmatisantes du travail en détention, nos équipes sont à l'initiative de différentes actions visant à faire connaître cet aspect du métier et à améliorer la prise en charge de ce public.»

---

## **Un groupe de parole pour les auteurs de violences sexuelles**

L'idée de ce groupe est née du constat d'une augmentation du nombre de sujets mis en examen ou condamnés pour des infractions à caractère sexuel. Il nous est apparu comme nécessaire de canaliser cette demande de soin spécifique qui pourrait être noyée dans une activité de psychiatrie classique. Le groupe viendrait ainsi en complément de l'offre de soins déjà proposée à ces patients, notamment la psychothérapie individuelle, et permettrait de soutenir et renforcer le travail d'élaboration psychique.

Nous prenons donc en charge ces patients en prenant en compte le contexte de l'incarcération et la temporalité judiciaire tout en préconisant la poursuite des soins à la sortie, la prison n'étant qu'un temps de la prise en charge.

Soulignons notre volonté qu'il ne s'agisse pas d'un groupe ou d'une prise en charge axé sur la prévention de la récurrence ; la prévention du risque de récurrence ne faisant pas partie de nos missions soignantes. Néanmoins, nous gardons à l'esprit que la conséquence sur la récurrence pourra être considérée que comme un effet collatéral «bénéfique» de la prise en charge.

#### **Objectifs attendus du groupe de parole :**

- **Objectifs généraux du CATTP** : aider à la verbalisation, aider à la reconnaissance de l'altérité, développer des capacités d'introspection et des capacités relationnelles, informer et accompagner à la prise de traitement, apporter une alternative à la prescription pharmacologique, apporter des outils individuels de gestion de stress avec apaisement et concentration.
- **Objectifs spécifiques au groupe** : aider à la verbalisation, travailler la reconnaissance et la gestion des émotions, réfléchir sur le passage à l'acte, aider à la reconnaissance de l'altérité : place de la victime notamment et interroger et élaborer leur identité.

Nous avons ensuite ciblé les indications cliniques du groupe, soit les patients reconnaissant partiellement ou totalement au moins un fait de violences sexuelles commis (pas forcément l'agression mais au moins la relation à la victime présumée).

La reconnaissance partielle ou totale des faits nous a semblé un prérequis indispensable pour intégrer le groupe ; le déni des faits par un sujet ne permettant pas la demande de soins d'une part, et d'autre part, pouvant mettre à mal les autres membres du groupe. La reconnaissance des faits doit être travaillée en thérapie individuelle.

Il est posé comme principe que la séance ne se fera qu'en présence de deux animateurs. Les orientations se font d'abord lors des réunions cliniques pluridisciplinaires hebdomadaires, puis chaque patient orienté est reçu en entretien d'accueil. Le patient est évalué par un binôme soignant qui participe au groupe. Cette évaluation comprend deux temps. Le premier temps permet au binôme de soignants d'évaluer le sujet orienté grâce à une grille standardisée, élaborée à partir d'une grille d'évaluation de référence. Si l'orientation du sujet est validée par le binôme soignant, le patient est invité à signer le règlement intérieur au CATTP ; signe de son engagement dans les soins et du respect de la confidentialité du groupe. Dans un second temps, une nouvelle évaluation est réalisée, basée sur les mêmes critères (grille d'évaluation), à la sortie du groupe pour comparer et évaluer les progrès du sujet.

Il est également posé comme principe au groupe qu'une reprise est fondamentale pour garantir l'aspect thérapeutique du groupe. Les reprises se font avec un psychologue extérieur au groupe pendant une heure après chaque séance. Nous réalisons trois bilans par an, relatifs au groupe.

## Conclusion

Le travail en milieu pénitentiaire est singulier, mais passionnant ! Conscientes des difficultés liées à nos missions et des représentations stigmatisantes du travail en détention, nos équipes sont à l'initiative de différentes actions visant à faire connaître cet aspect du métier et à améliorer la prise en charge de ce public.

L'observatoire du parcours de soin des personnes détenues est un temps et un lieu de réflexion et d'élaboration autour du circuit des hospitalisations. Il travaille sur le protocole d'accueil des personnes détenues et associe toutes personnes concernées par cette question, soignants, cadres administratifs, personnel pénitentiaire.

Un module de formation-action sur les soins en milieu pénitentiaire « Mieux connaître le parcours du détenu » a été conçu et est animé par les membres de l'équipe du Pontet. Elle s'adresse également à toute personne susceptible d'accueillir une personne détenue en hospitalisation. Enfin, un premier colloque intitulé « Corps et Prison » a vu le jour en 2022, et a remporté un vif succès, couronnant ainsi le travail de trois années des équipes de la détention montfavétaine !

**DOCTEUR JOËLLE PALMA,**  
psychiatre



Centre pénitentiaire  
Le Pontet

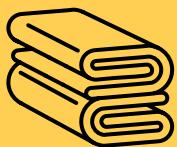
# Le transport de biens... au service du CHM

Par définition, la responsabilité du transport de biens consiste à acheminer chaque bien qui lui est confié au bon endroit, dans des délais impartis et sans dommage pour répondre aux besoins des services de soins. Mais la tâche n'est pas aussi simple qu'énoncée...



Aussi pour mener à bien cette mission, une vingtaine d'agents se répartissent les différentes tournées sur des horaires spécifiques. Le service de transport de biens c'est plus de 140 000 kilomètres parcourus par an pour répondre aux besoins des services de l'établissement du centre hospitalier.

Le service transport de biens bénéficie également d'une équipe plus communément désignée comme le «service intérieur». Cette équipe composée de deux agents est appelée à intervenir lors des déménagements d'unités complètes, de bureaux ou plus simplement de mobiliers divers et variés. Leurs multiples déménagements leur ont procuré une expérience indéniable et reconnue. Le service est aussi chargé de



DE 7H À 15H

## Tournée du linge

avec le ramassage du linge sale et le dépôt du linge propre sur toutes les unités situées en intra et en extra hospitalier, mais aussi auprès de nos partenaires du groupement d'intérêt public du département de Vaucluse.



DE 8H À 16H

## Tournée des repas

avec la livraison des repas dans les unités de soins situées en intra hospitalier et sur la commune d'Avignon 365 jours/an, ainsi que nos trois unités temps plein du pôle santé de Carpentras le week-end. En semaine, la couverture du reste des communes du département est assurée par le service restauration.



DE 8H À 16H

## Tournée divers

qui consiste à la distribution de fournitures de bureau, produits ménagers, ingrédients, masques, eau, lait, etc..., auprès de l'ensemble des unités de soins du centre hospitalier et celles du département de Vaucluse et du nord des Bouches-du Rhône qui ont passé des commandes hebdomadaires, mensuelles ou annuelles.

la mise en place d'équipements nécessaires à des journées événementielles, ou de mise en place d'une salle ou d'un lieu lors d'un contexte précis (formations, réunions, expositions, inaugurations, colloques, etc...).

L'efficacité du service de transport de biens repose sur le savoir-faire et le savoir-être. Qui fait quoi ? Quand ? Comment ? Où ? Quelles collaborations ou partenaires ?

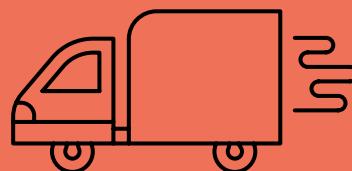
En effet, le service adapte son organisation de travail en fonction des attentes propres à l'établissement, des contraintes et des desideratas des unités principalement sur la fréquence, les horaires, les jours et les lieux ou adresses de livraison, mais reste tributaire de ses ressources humaines, matérielles et de la nature de la marchandise transportée comme par exemple l'acheminement des repas pour nos patients. Cette tournée s'organise à flux tendu, surtout pendant la période estivale où la question de la temporalité est déterminante pour ne pas rompre la chaîne du froid.

Chaque tournée est subordonnée à des contraintes pour nos agents à savoir la manutention de charges lourdes, les intempéries, les odeurs, les piqûres d'insectes, la fréquence des arrêts, et de façon générale les conditions de circulation couplées aux risques routiers en sillonnant au quotidien les routes de Vaucluse et du nord des Bouches-du-Rhône.

Enfin, pour conclure cette présentation, nos agents sont majoritairement titulaires du permis poids lourds. Nous proposons si besoin aux professionnels qui n'ont pas ce permis une formation prise en charge par l'hôpital qui complétera leur professionnalisme et leur permettra d'être polyvalents sur toutes nos tournées.

Ce service, bien que n'étant pas le premier auquel on pense lorsque l'on évoque l'hôpital, est indispensable au bon fonctionnement du CHM et participe de ce fait à la qualité de la prise en charge du patient.

**L'équipe du service Transport**



**Nos équipes gèrent au quotidien :**

**4** TONNES DE LINGE

**1** TONNE DE DÉCHETS MÉNAGERS

**1 000** REPAS

**400** KILOMÈTRES PARCOURUS

**Pour cela, nous utilisons :**

**2** POIDS LOURDS

**5** CAMIONS DONT 1 FRIGORIFIQUE

**2** VÉHICULES UTILITAIRES

**2** BENNES À ORDURES MÉNAGÈRES



DE 8H À 11H

### **Tournée ramassage des ordures ménagères**

sur le site du centre hospitalier, l'annexe Bel Air, et jusqu'au site Joly Jean près de la Rocade en Avignon. L'établissement possède en effet 2 bennes à ordures et ce sont les agents du service transport qui collectent ces déchets et les transportent à la déchetterie.



DE 8H À 17H

### **Tournée des médicaments**

qui concerne le transport de médicaments depuis la pharmacie générale jusqu'aux unités de soins selon leurs besoins. La distribution auprès des unités en extra hospitalier est assurée une fois par mois. Notre service assure également pour partie le transport des bilans sanguins réalisés dans les unités intra hospitalières vers le laboratoire de l'hôpital d'Orange.

# L'ESAT, une annexe du CHM aux multiples enjeux

Créé en 1999, l'établissement et service d'accompagnement par le travail « L'épi » est une structure médico-sociale du centre hospitalier de Montfavet. Situé en plein cœur d'Avignon à 600 mètres des remparts (38, avenue de la Synagogue), il accueille 68 personnes au sein de quatre ateliers : conditionnements, espaces verts, conditionnement au sein d'une entreprise avignonnaise et rénovation peinture.

Atelier conditionnement



L'ESAT est un tremplin vers l'indépendance et le bien-être pour ces travailleurs. Le travail peut leur apporter une réelle stabilité, les valoriser, en plus de vaincre l'isolement que peuvent créer les situations de handicap. L'objectif est l'accompagnement des personnes autour de leur projet professionnel et de leur projet de vie.

## Un atelier "hors les murs" au cœur de l'entreprise

L'atelier "hors les murs" permet aux travailleurs d'exercer leur profession pour une entreprise du secteur privé. Dix-huit travailleurs accompagnés de deux éducateurs techniques ont à charge de conditionner tous les produits de l'entreprise avant leur export. Chaque travailleur est responsable d'une production individuelle mais le travail d'équipe et le lien avec les employés de l'entreprise sont quotidiens. Les missions

sont adaptées à chacun et permettent une certaine autonomie dans les tâches, tout en développant la cohésion de tous.

---

« La bienveillance est le maître mot au sein des ateliers, tous s'appliquent à ce que le respect de l'autre et l'entraide soient au centre des activités sans oublier la confiance »

---

soutient Valéry, éducatrice.

Thierry, quant-à-lui, n'était pas prédestiné au métier de moniteur d'atelier. Pourtant, aujourd'hui il le décrit comme passionnant : « On en apprend tous les jours sur les autres mais aussi sur soi-même, on ne voit pas les

jours défilent». Ce métier lui permet d'être lui-même, au contact des autres, mais aussi de transmettre des savoir-faire professionnels, de créer l'implication des travailleurs et de mettre en valeur leurs travaux.

---

« C'est un métier où l'on apprend constamment, où l'on crée des relations de partage, ce que l'on donne, ils nous le rendent. »

---

## Un atelier en centre-ville d'Avignon

L'ESAT possède un autre atelier de conditionnement à proximité directe du centre-ville d'Avignon. Différentes productions sont réalisées aussi bien matérielles qu'alimentaires. Ces ateliers permettent une véritable transition vers leur indépendance. La rencontre des autres ainsi que les missions diversifiées auprès d'enseignes renommées comme "Le Comptoir de Mathilde", favorisent une reconnaissance ainsi qu'un bien-être moral.

---

« Cela nous donne un but pour se lever le matin. »

---

Un véritable lien d'entraide se démarque au sein des équipes lors des périodes de production mais aussi en dehors du travail. Des projets émergent lors de leurs conversations, comme l'idée d'un atelier d'art, afin de se faire connaître auprès du plus grand nombre. L'ESAT propose aussi la possibilité de faire des stages afin de découvrir de nouveaux métiers pour développer les projets personnels et toujours dans une visée inclusive de l'accompagnement professionnel.

De ces stages peuvent aboutir des "mises à disposition" qui permettent à l'ESAT d'accompagner en individuel ou en groupe des travailleurs pour répondre à des missions au sein d'entreprises basées sur le bassin avignonnais. Par la mise à disposition, le travailleur reste sous la responsabilité administrative de l'ESAT tout en intervenant dans l'entreprise. Au sein de cet atelier existe une équipe peinture qui fait des travaux de rénovation, notamment pour les structures du CH de Montfavet.

## Un atelier « Espaces verts » sur le site Sainte Catherine à Montfavet

Le dernier atelier de l'ESAT se situe sur l'annexe du CH de Montfavet. Seize travailleurs accompagnés de quatre éducateurs techniques interviennent autant sur l'entretien des parcs de l'établissement que pour des entreprises du secteur : tonte, taille, entretien des massifs, désherbage...

## Un foyer d'hébergement en plein renouveau

À la même adresse que l'ESAT existe un foyer d'hébergement où habitent seize des soixante-huit travailleurs. Ce foyer n'est pas réservé aux seuls travailleurs de l'ESAT, il est aussi ouvert aux travailleurs d'autres ESAT du secteur ainsi que dans le cadre de stages de découverte.

Vingt-et-un grands studios, salon de détente, jardin et intendance sont répartis sur quatre étages. L'objectif de ce foyer est d'accompagner les résidents vers une autonomie de faire et de penser autour de leur logement et de leurs projets de vie (petits et grands).

Extra hospitalier, proche du centre-ville intra-muros d'Avignon, le foyer rend ainsi accessible à ses résidents les commerces de proximité, des professionnels de santé,

## Devenez acteur de l'inclusion

En nous choisissant, vous choisissez de devenir un acteur engagé dans l'inclusion professionnelle de travailleurs en situation de handicap et contribuez ainsi à l'égalité de tous.

## Optimiser vos coûts

Notre partenariat commercial permettra à votre entreprise de bénéficier d'une réduction de vos contributions AGEFIPH, OETH et d'une masse salariale moins coûteuse.

## Contacts

04.32.74.65.10 // 04.32.74.65.17  
[www.ch-montfavet.fr](http://www.ch-montfavet.fr)

les transports en commun et l'accès à la culture. Il a pour missions d'offrir des outils pour la vie quotidienne, de développer l'autonomie et d'aider chacun à faire valoir ses droits dans la société.

Des activités sont proposées chaque week-end en collaboration avec les résidents et les équipes qui les accompagnent : activités sportives, journée dans une autre ville, shopping, cinéma... Ici le collectif se veut être pensé comme une plus-value et non pas un poids pour les personnes.

Autonomie, inclusion, autodétermination, co-construction ne sont pas de vains mots pour les responsables et les équipes de ces structures dans l'accompagnement des travailleurs et résidents en situation de handicap.

# Itinéraire d'un chien médiateur

Bonjour, je m'appelle Oréo. Je suis un chien de race Saint-Pierre. Vous ne connaissez pas ? Je suis issu du croisement entre le Labrador et le Bouvier Bernois.



Grâce à l'élaboration d'un projet au sein de l'hôpital de jour AdosPhère du pôle de pédopsychiatrie infanto juvénile, soutenu par le docteur Lebon, j'ai pu intégrer l'équipe en janvier 2021. J'ai été bien reçu : friandises, emplacement réservé dans la salle des soins, coin repas, salle de repos, ...

Mon travail consiste à accueillir les adolescents, dès leur arrivée dans l'unité. C'est mon moment préféré car j'adore les caresses. Je

participe ensuite, aux ateliers thérapeutiques qui se déroulent à l'intérieur ou à l'extérieur de l'HDJ. Étant reconnu « maître-chien d'assistance », je peux aller au cinéma, dans les centres commerciaux, dans les magasins, les parcs, les zoos, enfin presque partout.

Ma présence apporte du calme, de la douceur et de l'apaisement. Je facilite la communication verbale et non verbale et j'assiste parfois aux entretiens médicaux. Mais je n'interviens que sur prescription médicale. Néanmoins, parfois un adolescent exprime sa colère. J'interviens alors pour le calmer (j'ai une technique imparable : je me couche sur ses pieds !).

Après ma journée de travail, je rentre chez Maryline, infirmière sur l'HDJ, qui m'a adopté pour un minimum de 8 ans. Là aussi, je suis chez moi, chouchouté, et couvé d'amour.

---

« Ma présence apporte du calme, de la douceur et de l'apaisement. Je facilite la communication verbale et non verbale. »

---

Depuis bientôt 2 ans, je travaille au sein du centre hospitalier de Montfavet. Je ne suis ni un thérapeute, ni un médicament, je suis un chien médiateur. Vous vous demandez comment j'en suis arrivé là ? C'est simple.

En 2018, je voyais le jour. J'ai été ensuite placé en famille d'accueil où j'ai appris les rudiments de la vie en société. Pendant un an, accompagné de ma famille d'accueil, je me suis rendu à la fondation Frédéric Gaillanne où j'ai suivi des cours de pré éducation (obéissance, tests aux bruits, tests comportementaux, ...). Cette fondation est la seule en Europe à remettre des chiens à des enfants non-voyants. Pour ma part, j'ai obtenu mon certificat d'aptitude à être « chien d'assistance ».

Comme tout salarié du CHM, j'ai droit à des repos et des congés pendant lesquels je me ressource auprès de Maryline et sa famille et vis comme un animal de compagnie.

Eric Saint Pierre, fondation de l'association Mira au Canada (c'est la même fondation que la fondation Gaillanne mais au Canada) a dit : « L'amitié entre l'Homme et le chien est si naturelle que même un Homme perdu peut s'y retrouver ». Alors vous comprenez mon utilité au sein de l'établissement.

Nous pourrions peut être nous croiser dans la pinède du CHM alors afin de faciliter ma reconnaissance, je vous joins ma photo.

À bientôt.

**OREO,**  
**GUYONNET CORINNE**  
**DELORME MARYLINE**





# L'agenda

## THÉÂTRE // DU 7 AU 29 JUILLET

### Le théâtre de l'Autre Scène au Festival OFF d'Avignon

#### La Fabrik' théâtre – Avignon

Pour la 30<sup>e</sup> année consécutive, le théâtre de l'Autre Scène (centre d'accueil thérapeutique à temps partiel du CH Montfavet) présentera deux pièces de théâtre dans le cadre du Festival OFF d'Avignon.

*Huis Clos* de Jean-Paul Sartre

> 13h45 lundi, jeudi et samedi

*Une rose pour Camille*

Pièces à partir d'archives et de correspondances de Camille Claudel

> 13h45 mardi, vendredi et dimanche

## COUP DE CŒUR DE LA DOC

### Le suicide de l'Antiquité au XXI<sup>e</sup> siècle, François VIALLA Dir., et al.

Bordeaux ; LEH Edition ; 2022. 813 p.

«Fruit d'un travail au long cours, l'ouvrage est divisé en trois axes cherchant à comprendre l'acte et ses conséquences. Il convient d'abord d'approcher ce phénomène social, et pourtant si profondément intime, en déterminant la notion, en cernant son évolution dans une perspective historique, philosophique, sociologique mais aussi médicale. Il s'agit ensuite d'identifier l'acte à l'aune de sa réalisation, de sa représentation dans la société. Enfin, l'étude ne saurait se passer d'un

## EXPOSITION // 17 SEPTEMBRE

### Journée du Patrimoine Musée les Arcades – CHM

À découvrir l'histoire d'un des premiers asiles français. Le centre hospitalier de Montfavet vous invite à découvrir une facette de son histoire à travers son musée les Arcades retraçant l'histoire de l'hôpital et la place de la création. Vous pourrez visiter le site du centre hospitalier, la chapelle ainsi que l'atelier de création Marie Laurencin (peinture et sculpture) et la salle d'exposition José-Maria Sanchis. Une visite guidée jusqu'aux ruines du château de Montdevergues est prévue aux heures indiquées ci-dessous. Une permanence sera assurée par le personnel de l'hôpital qui sera heureux de vous apporter les précisions nécessaires. Nous espérons donc vous accueillir nombreux et curieux...

> Ouverture du musée :

10h00h > 12h00 / 14h30 > 18h00

> Visites historique et culturelle du site,  
de la chapelle et du musée : 10h00 > 14h45

> Visites guidées des ruines du château  
de Montdevergues : 11h00 > 16h30

examen des conséquences d'un acte dont la réprobation a conduit dans l'histoire à sa répression et qui suscite de savantes interrogations quant à sa réparation.

Le pari est fait d'une confrontation pluridisciplinaire en sollicitant la plume de spécialistes français et étrangers, en interpellant les sciences de l'humain et les sciences humaines et sociales, en réunissant médecins, historiens, philosophes, théologiens, économistes, juristes... et en mobilisant chercheurs et acteurs de terrain.»



## BIENVENUE À...

**Benoît Ménard,**  
direction des  
finances  
et du système  
d'information

Ayant pour bagage un bac scientifique obtenu à Carcassonne, d'où il est originaire, Benoît Ménard part à Paris pour des études de Sciences politiques, en section service public, avant de passer le concours de directeur d'hôpital, ce qui l'a amené à découvrir la Bretagne et l'école de la santé à Rennes.

### Parcours professionnel

Il débute au CH de Narbonne dans l'Aude, puis exerce aux hôpitaux de Beaucaire et Tarascon, et enfin au centre hospitalier d'Avignon. Il est alors missionné sur des fonctions assez variées : qualité, finances, affaires générales, informatique et ressources humaines.

### Pourquoi rejoindre le CHM ?

Venir à Montfavet, cela peut sembler un saut de puce mais c'est pour lui un changement fort, qui va lui permettre de découvrir un secteur assez nouveau. «J'ai beaucoup à apprendre du secteur social, médico-social, et plus encore du monde de la psychiatrie. Mes premières semaines se sont montrées d'ores et déjà très riches à ce niveau, et avec un très bel accueil.»

### Vos missions sur l'établissement

Ses missions ici sont les affaires financières et le système d'information, ainsi que la direction déléguée du GIPES, la crèche et les admissions. Il sera par ailleurs le directeur référent du Pôle des Aigues et du Ventoux (PAV).

Nous lui souhaitons la bienvenue !



Centre  
Hospitalier  
de Montfavet



Avenue de la Pinède  
CS 20107  
84918 AVIGNON cedex 9  
04 90 03 90 00  
[chmlemag@ch-montfavet.fr](mailto:chmlemag@ch-montfavet.fr)  
[www.ch-montfavet.fr](http://www.ch-montfavet.fr)

